

## RAPPORT SUR LA CONSULTATION DE L'HORAIRE 2025 SYNTHÈSE DES REMARQUES ET RÉPONSES

### 1. Procédure de consultation des horaires

Conformément aux dispositions fédérales, le projet d'horaire 2025 a été publié à des fins de consultation et de prise de position du 23 mai au 9 juin 2024 sur le site internet <https://www.tp-info.ch/fr>. La consultation a permis aux usagers des transports publics de s'informer de l'état de la planification et des modifications importantes prévues sur le réseau neuchâtelois.

Les remarques issues de la consultation seront examinées et, cas échéant, intégrées, dans les limites techniques et financières du canton, dans les horaires mis en vigueur le 15 décembre 2024 ou prises en considération lors de la planification des horaires futurs.

Le présent rapport résume les principales modifications d'horaire, valables dès le changement d'horaire prochain et liste les réponses qui peuvent être apportées aux requêtes et remarques reçues. Les erreurs liées à la typographie seront corrigées par les entreprises de transports publics pour la version finale des horaires, qui sera disponible à partir de novembre 2024. Afin de fournir une vue globale ainsi que le même niveau d'information à tous les usagers, une seule réponse sera donnée à toutes les requêtes émises, moyennant le présent rapport.

Les versions définitives des horaires 2025 des lignes 21.612, 21.613, 21.640, 21.424, 21.380, 21.131 sont dorénavant publiées sur le site internet ci-dessus.

### 2. Contexte général

L'année horaire 2025 connaîtra des modifications importantes, dues aux horaires ferroviaires grandes lignes, qui changent radicalement sur le Pied du Jura. La stabilité et la robustesse insuffisante des horaires ferroviaires en Romandie ont amené les CFF à détendre les horaires grandes lignes. Cela a eu des conséquences importantes sur les correspondances en gare de Neuchâtel. Dès lors, les horaires des lignes de train et de bus en correspondance devront également être adaptés. Les principaux changements sont exposés par la suite.

### 3. Offre ferroviaire

#### *3.1 Principales correspondances en gare de Neuchâtel*

La documentation CFF concernant les principaux impacts de ce nouvel horaire 2025 sur les clients neuchâtelois est disponible via le lien suivant :

<https://news.sbb.ch/fr/medias/article/128901/horaire-cff-2025-pour-davantage-de-punctualite-en-suisse-occidentale>

Les temps de trajets entre les principaux nœuds ferroviaires ont été augmentés de quelques minutes, soit entre Neuchâtel et Lausanne (avec arrêts à Renens) et entre Neuchâtel et Bienne. Cette nouvelle situation impose un décalage des arrivées et départs des trains grandes lignes du Pied du Jura à Neuchâtel. Les temps de correspondances entre les trains régionaux/bus régionaux et les principales villes suisses sont impactés par cette nouvelle situation.

### **3.2 Ligne ferroviaire 223 Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle**

La halte des Forges à l'ouest de La Chaux-de-Fonds sera desservie à la demi-heure par le RER neuchâtelois et le TER en provenance de Morteau.

Les horaires de la ligne 223 entre Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle et entre Corcelles/Peseux et Neuchâtel ne peuvent pas être adaptés à la nouvelle configuration des trains grandes lignes en raison de la voie unique et de la gare de croisement fixe aux Geneveys-sur-Coffrane.

Ainsi les temps de correspondances entre les Montagnes neuchâteloises et l'arc lémanique passent de 3 à 9 minutes, ce qui permettra de garantir une fiabilité améliorée de ces relations.

Pour les mêmes raisons, la navette R23 Corcelles-Peseux – Neuchâtel ne peut pas être décalée pour garantir de bonnes relations en direction de la Suisse alémanique. Pour compenser cette perte d'attractivité, les bus de la ligne 122 seront prolongés de Vauseyon à la gare de Corcelles/Peseux avec de bonnes correspondances à Neuchâtel en direction de Bienne.

À noter une nouvelle correspondance offerte entre le S5 Neuchâtel – Berne et le R23 en provenance de La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel (4 minutes).

### **3.3 Ligne ferroviaire 210 Yverdon-les-Bains – Neuchâtel – Bienne**

Des trains régionaux diamétralisés seront mis en place à l'heure entre Yverdon-les-Bains, Neuchâtel et Bienne, ainsi qu'à la demi-heure dès la mise en service du tunnel de Gléresse.

En raison du rallongement des temps de parcours ainsi que des nombreuses circulations de trains marchandises, seul un arrêt est possible entre Gorgier et Yverdon, soit Concise. Les arrêts de Vaumarcus et de Grandson ne seront donc plus desservis. Pour information, la fréquentation moyenne de la halte de Vaumarcus était de 35 montées/descentes par jour ouvrable en 2023.

### **3.4 Ligne ferroviaire 305 Neuchâtel – Berne**

Un train supplémentaire BLS circulera en semaine de Berne à Neuchâtel à 05h04.

Il n'est pas possible d'offrir des correspondances à Berne entre l'IR66 et l'Oberland bernois.

### **3.5 Ligne ferroviaire 255 Neuchâtel – Fribourg**

La cadence à la demi-heure sans changement sera proposée entre les deux villes, du lundi au dimanche, moyennant le prolongement de la S21 de Ins à Neuchâtel. La gare de St-Blaise, ne disposant actuellement que d'un seul quai, sera desservie à l'heure par la S20 uniquement. Une demande pour l'aménagement d'une bordure de quai supplémentaire à St-Blaise a été déposée auprès de la BLS afin d'offrir à terme une desserte complète pour St-Blaise Lac.

Cette nouvelle offre à la demi-heure est rendue possible en décalant de 15 minutes environ les relations entre les deux chefs-lieux cantonaux par rapport à 2024. Les correspondances à Neuchâtel sont dès lors possibles en direction de Bienne mais rallongées en direction de Lausanne.

### **3.6 Ligne ferroviaire 225 La Chaux-de-Fonds – Biel/Bienne**

Les dernières courses en soirée sont hors cadence, puisque celles-ci suivent une politique d'arrêts différente pour mieux desservir la totalité des gares sur sol bernois.

### **3.7 Ligne ferroviaire 221 Neuchâtel – Travers – Buttes/Frasne**

Les correspondances pour le Val-de-Travers en direction de l'arc lémanique sont dégradées, avec environ 20 minutes d'attente à Neuchâtel pour Lausanne et Genève. La voie unique avec deux points de croisement à Champs-du-Moulin et Couvet explique cette situation. Afin d'améliorer ce fait, de nouveaux points de croisement sont nécessaires à Môtiers et Noiraigue.

Le prolongement du RE Neuchâtel – Travers – Frasne à Berne (un train tôt le matin dans le sens Berne – Frasne et un train tard le soir dans le sens inverse le week-end) a été introduit entre le changement d'horaire de décembre 2023 et le début d'été 2024 dans le cadre d'un test.

Lors de la consultation de l'horaire, le statut de ce prolongement à l'horaire 2025 n'était pas encore connu. Un prolongement de l'essai est maintenant confirmé.

#### **4. Offre bus**

##### **4.1 Ligne 21.612 Gorgier-St-Aubin – Bevaix – Cortaillod – Boudry**

L'itinéraire de la ligne sera modifié, avec cadence à l'heure entre Gorgier-St-Aubin et Boudry CFF, offrant des correspondances vers Yverdon, respectivement vers Neuchâtel. Des renforts à la demi-heure sont prévus entre Boudry CFF et le Giratoire des 3 Communes. La desserte ferroviaire de la gare de Vaumarcus sera remplacée par une desserte bus. Les horaires sont disponibles sur le site du service cantonal des transports.

##### **4.2 Ligne 21.613 Cortaillod – Areuse – Boudry**

L'itinéraire de la ligne sera modifié, avec cadence aux 15 minutes entre Boudry, Areuse et Cortaillod. La cadence demi-heure sera conservée sur le plateau de Boudry. Les horaires sont disponibles sur le site du service cantonal des transports.

##### **4.3 Ligne 10.640 Gorgier-St-Aubin – Provence**

La ligne sera développée à cadence horaire en boucle, avec correspondances de/pour Neuchâtel, soit dans le sens du flux principal. Sa clientèle principale de la ligne 10.640 étant les scolaires, il n'est pas possible d'augmenter le volume d'offre sans le risque que le cofinancement fédéral soit refusé. Concernant la ponctualité et les correspondances serrées en gare de Gorgier-St-Aubin, un suivi est prévu courant 2025. Si des ruptures de correspondances sont constatées, des mesures seront prises pour améliorer la situation. La commune de La Grande Béroche sera informée du suivi.

##### **4.4 Ligne 21.421 Neuchâtel – Cernier**

Deux paires de courses seront rajoutées sur la ligne 421. De plus, sa ponctualité sera améliorée en engageant un véhicule supplémentaire aux heures de pointe. La nouvelle situation des trains grandes lignes à Neuchâtel ne permet plus d'assurer de bonnes correspondances en direction de Bienne mais permet de les améliorer en direction de Lausanne. Suite aux remarques reçues en consultation, une légère adaptation de l'horaire sera proposée pour maintenir les liaisons avec Berne.

##### **4.5 Ligne 21.422 Neuchâtel – Villiers**

Le prolongement vers la Riveraine, en passant par l'Université de la course 22011 n'est possible à coûts constants. Son opportunité devrait d'ailleurs encore être démontrée, car celle-ci arriverait trop tôt pour le début des cours universitaires.

##### **4.6 Ligne 21.424 Cernier – Les Geneveys-sur-Coffrane – Montmollin – (Rochefort)**

La ligne sera déviée par Malvilliers, dans le but de desservir la zone d'activités économiques ainsi que le SCAN. Les horaires sont disponibles sur le site du service cantonal des transports.

##### **4.7 Lignes urbaines du Littoral neuchâtelois**

Les lignes 21.102 et 21.107 seront fusionnées, avec cadence de 10 minutes de Neuchâtel à Hauterive, puis 20 minutes jusqu'à Marin. Des renforts seront en outre rajoutés, afin d'augmenter la capacité aux heures de pointe. Le tronçon entre le Temple des Valangines et la Place Pury sera desservi par la ligne 21.108.

Par ailleurs, un diagnostic a été lancé pour les lignes urbaines du Littoral neuchâtelois, concernant les horaires et correspondances notamment. Les éventuelles mesures seront à appliquer dès l'année horaire 2026 au plus tôt.

##### **4.8 Ligne 21.122 Neuchâtel gare – Vauseyon – Corcelles-Peseux**

La ligne sera systématiquement prolongée jusqu'à Corcelles-Peseux, pour compenser la perte de correspondances de la R23 avec l'IC5 en direction de Bienne, rendues impossibles en raison

de la capacité de la ligne ferroviaire et du nœud de Neuchâtel ainsi que pour des raisons d'exploitation. L'arrêt de Vauseyon a dû être supprimé dans le sens Corcelles-Peseux – Neuchâtel gare, afin de rajouter de la marge aux futures correspondances avec l'IC5 pour Bienne.

#### **4.9 Ligne 21.380 Neuchâtel – La Tourne – Le Locle**

Les minutes d'arrivée en gare de Neuchâtel seront adaptées afin de sécuriser les correspondances en direction de Lausanne, ainsi que d'offrir également la correspondance pour Berne. Les relations pour Bienne restent possibles mais avec un long temps d'attente en gare de Neuchâtel.

#### **4.10 Ligne 21.590 Couvet – Fleurier – Les Verrières – Pontarlier**

Au vu de la perte du cofinancement fédéral, due au taux de couverture particulièrement bas de la ligne 590, l'offre a dû être redimensionnée, afin de ne pas dépasser les 18 paires de courses quotidiens. Une desserte minimale est conservée pour Pontarlier, la région Bourgogne-Franche-Comté ayant décliné la demande de cofinancement qui lui a été adressée par le canton. En même temps, la desserte actuelle de Pontarlier explique en grande partie la mauvaise ponctualité de la ligne et les ruptures de correspondance bus/train à Fleurier. Le choix du canton porte alors sur une desserte cadencée à l'heure, sans attente du bus à Fleurier, couvrant les besoins de la clientèle domestique (scolaires, pendulaires, loisirs, achats et tourisme local), avec toutefois trois paires de courses servant aux pendulaires en provenance de la région de Pontarlier. Une course supplémentaire à 22h24 au départ de Fleurier pour Les Verrières sera en outre proposée du lundi au vendredi.

#### **4.11 Ligne 21.132 La Neuveville – Le Landeron – Plateau de Diesse – (Chasseral)**

La ligne 132 actuelle sera séparée en deux, dont la branche sur sol majoritairement neuchâtelois (La Neuveville - Le Landeron - Lignièrès – Nods) portera désormais le numéro 131. Ainsi, la lisibilité de l'horaire sera clairement améliorée.

#### **4.12 Ligne 21.343 Le Locle gare/centre-ville – Chemin des Dolines**

La ligne sera encore proposée pour une année encore en l'état. Ensuite la desserte de la zone industrielle des Saingnoles sera intégrée au réseau urbain de la ville du Locle.

### **5. Autres développements d'offre**

Nous rappelons que les horaires ferroviaires grandes lignes, le trafic international, le Snowbus ainsi que l'offre en places P+R ne font pas partie de la commande cantonale. Les requêtes concernant ces offres ont toutefois été relayées aux instances responsables.

**Dr. Olivier Baud**  
Service des transports